

OBJECTIFS

- Déceler et mesurer les risques professionnels,
- Analyser les conditions de travail,
- Mettre en œuvre des méthodes appropriées pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.



PUBLIC

- Membre élu du CHSCT



DURÉE

- 3 jours - 21 heures



PRÉREQUIS

- Être un membre élu



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de partie pratique, théorique au travers d'étude de cas
- Formateur agréé CHSCT



STAGIAIRES PAR SESSION

- 3 à 12 stagiaires



ÉVALUATION DES ACQUIS

- Sans objet

CONTENU DE LA FORMATION

Définition de l'accident

- Accident de travail
- Accident de trajet
- Maladies professionnelles
- Les statistiques
- Coûts directs et indirects de l'accident
- Taux de cotisation

Origine du droit et réglementation en hygiène et sécurité

- Les principaux textes
- Les obligations de l'entreprise

Le CHSCT

- Rôle et missions
- Ses interlocuteurs - Organisations de la prévention
- La médecine du travail
- Le service prévention de la CRAM
- Les organismes agréés
- Le fonctionnement
- Les moyens

Méthode d'analyse et de recherche de mesures de prévention

- L'étude de l'accident - l'arbre des causes
- L'étude du poste de travail et de son environnement
- La prévention et les conditions de travail
- Applications pratiques

La mise en œuvre des mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail

- Critères de choix
- Coût
- Degré de difficulté de mise en œuvre
- Participation du personnel au choix des actions
- Contrôle de l'efficacité

La formation

Etude de cas concrets fournis par les participants.